



Demande information litige opticien

Par **vivi23**, le **21/10/2017** à **09:44**

Décidément, je vois que je ne suis pas la seule a rencontré des difficultés avec xxxxxx... Ces derniers ont fait une offre extrêmement alléchante, très compétitive, nous avons accepté le devis, signé et versé une partie du prix. Nous sommes passés 2 fois en magasin, à 1 semaine d'intervalle avec 2 conseillers différents pour passer commande. Nous avons remis la carte de mutuelle à la conseillère afin qu'elle contacte la mutuelle pour connaître le niveau de prise en charge. Les lunettes devaient arriver sous 10 jours. le onzième jour, xxxxxx nous appelle, pour nous dire que la mutuelle, ne rembourse pas le prix qu'ils avait indiqué sur le devis signé et que finalement notre reste à charge passe du simple au double.

Nous avons demandé dans un premier temps le remboursement immédiat du chèque, ce qui n'a pas été possible car celui-ci était déjà partie en comptabilité. Il nous faudra attendre 10 jours... De plus, il nous est impossible d'aller racheter des lunettes dans un magasin d'optique pour l'instant car la mutuelle a déjà accepté un premier devis d'optique... Cela va bientôt faire 1 mois que nous sommes allés chez xxxxx et pourtant nous sommes au point zéro et ne sommes pas prêt d'avoir des lunettes.... Je trouve cela inadmissible, anti professionnel, et surtout très malhonnête. Cela s'apparente à de la vente forcée. Je voudrai savoir s'ils sont tenu de respecter le devis initialement signé, avec versement d'argent. Ils m'assurent que non puisqu'ils ne sont pas responsables de la hauteur du remboursement de la mutuelle. Sauf, qu'on leur avait demandé de se renseigner auprès de la mutuelle... et qu'ils nous ont indiqué sur le devis un faux taux de remboursement complémentaire...

Bonjour,

Petit rappel, en vous inscrivant sur ce forum vous en avez accepté les conditions générales d'utilisation. Celles-ci précisent, à la rubrique "Participation aux forum juridique Légavox" :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Merci d'en tenir compte...

Bonjour,

Merci de respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont l'une est : [citation]Les contributions devront l'être en Français, selon un vocabulaire correct et non vulgaire. [fluo]Les messages devront comprendre des formules de politesse.[/fluo] Les membres s'abstiendront de proférer toute insulte ou menace. [/citation]